



Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Neuvième session
Niamey (hybride), 28 février - 2 mars 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Table ronde de haut niveau 1 : De l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable 2023 et au Sommet sur les objectifs de développement durable 2023 : priorités pour faire face aux crises multiples et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine

Résumé du rapport sur les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine

I. Introduction

1. Le présent rapport contient un résumé des performances de l'Afrique concernant les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine (Agenda 2063), sur lesquels repose le thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable 2023 : « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux ». Le forum politique de haut niveau 2023 mettra principalement l'accent sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) 6, 7, 9, 11 et 17. Dans le rapport, les progrès réalisés par l'Afrique à cet égard ont été mesurés par rapport aux cibles correspondantes du Programme 2030 et aux indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tels qu'ils figurent dans l'annexe de la résolution 71/313 de l'Assemblée générale. Il est également fait référence aux objectifs et cibles correspondants de l'Agenda 2063, qui sont énoncés dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, qui couvre la période 2014 à 2023.

* ECA/RFSD/2023/1.



II. Eau propre et assainissement

Tableau 1

L'objectif de développement durable 6 et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063

| <i>Programme 2030</i> | <i>Agenda 2063</i> |
|--|--|
| Objectif de développement durable 6 – Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable | Objectif 1 – Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous les citoyens Objectif 7 – Économies et communautés écologiquement durables et résilientes au climat |

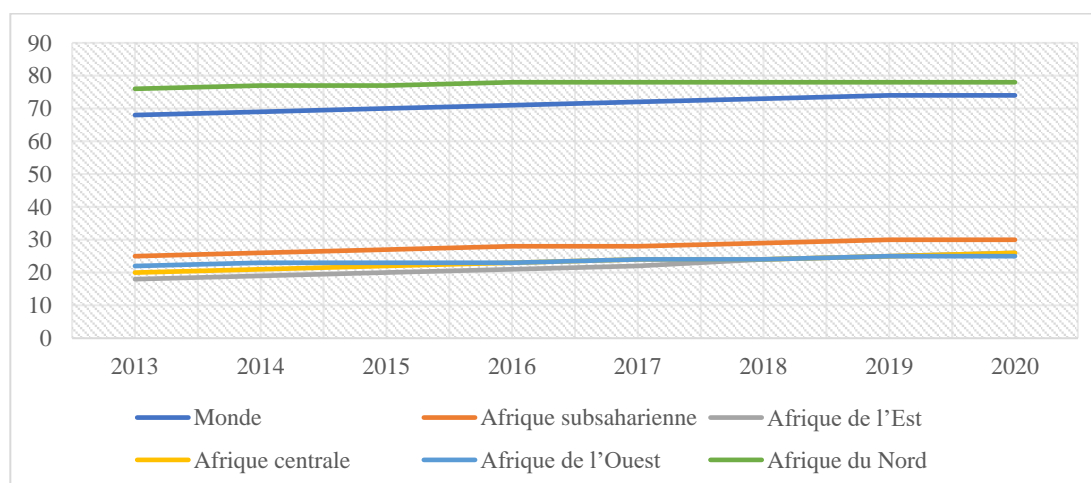
A. Cible 6.1¹ et indicateur 6.1.1²

2. Si l'on exclut l'Afrique du Nord, la proportion de la population africaine utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité ne s'est améliorée que de façon marginale depuis 2013, avec des régressions dans certains pays. La proportion de la population d'Afrique subsaharienne utilisant des sources d'eau potable gérées en toute sécurité est passée de 25 % en 2013 à 30 % en 2020. Ce chiffre reste nettement inférieur à la moyenne mondiale, qui était de 74 % en 2020. En revanche, le chiffre correspondant de 78 % pour l'Afrique du Nord est bien au-dessus de la moyenne mondiale (voir figure I). L'Algérie, la République centrafricaine et le Zimbabwe ont régressé sur cet indicateur. En conséquence, il est peu probable que le continent atteigne la cible correspondante de l'Agenda 2063 consistant à réduire de 95 %, d'ici à 2023, par rapport au niveau de 2013, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable (objectif 1, domaine prioritaire 4, cible 2).

Figure I

Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité

(en pourcentage)



Source : Division de statistique, 2022.

¹ D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

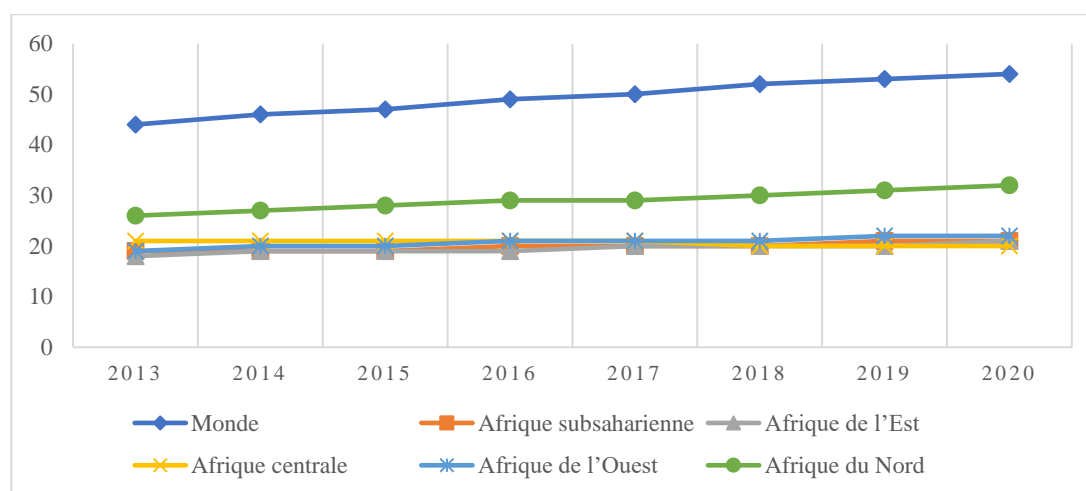
² Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

B. Cible 6.2³ et indicateur 6.2.1⁴

3. Si l'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité a augmenté à l'échelle mondiale, la proportion de la population ayant accès à de tels services est restée très faible, en particulier en Afrique subsaharienne, où l'accès n'a augmenté que de deux points de pourcentage au cours de la période de huit ans allant de 2013 à 2020 (voir figure II). Les progrès ont été plus importants en Afrique du Nord, où l'accès a augmenté de six points de pourcentage au cours de la même période.

Figure II

Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité
(en pourcentage)



Source : Division de statistique, 2022.

C. Cible 6.4⁵ et indicateur 6.4.2⁶

4. Comparativement au reste de l'Afrique, les pays d'Afrique du Nord sont exposés à un risque élevé de stress hydrique. Les niveaux de stress hydrique en Afrique du Nord ont atteint 120,5 % en 2019, ce qui indiquait une forte probabilité de pénurie d'eau future (figure III). L'utilisation excessive de l'eau peut entraîner l'épuisement et la dégradation des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines, compromettant ainsi les moyens de subsistance et les possibilités de développement pour les générations futures. Parmi les pays d'Afrique du Nord, le Maroc a des prélèvements d'eau douce relativement durables, tandis que la Libye présente les niveaux de stress hydrique les plus élevés. À l'exception de l'Afrique du Sud, la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne connaissent des niveaux de stress hydrique inférieurs à la moyenne mondiale (32 % en 2019).

³ D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

⁴ Proportion de la population utilisant a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et b) des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.

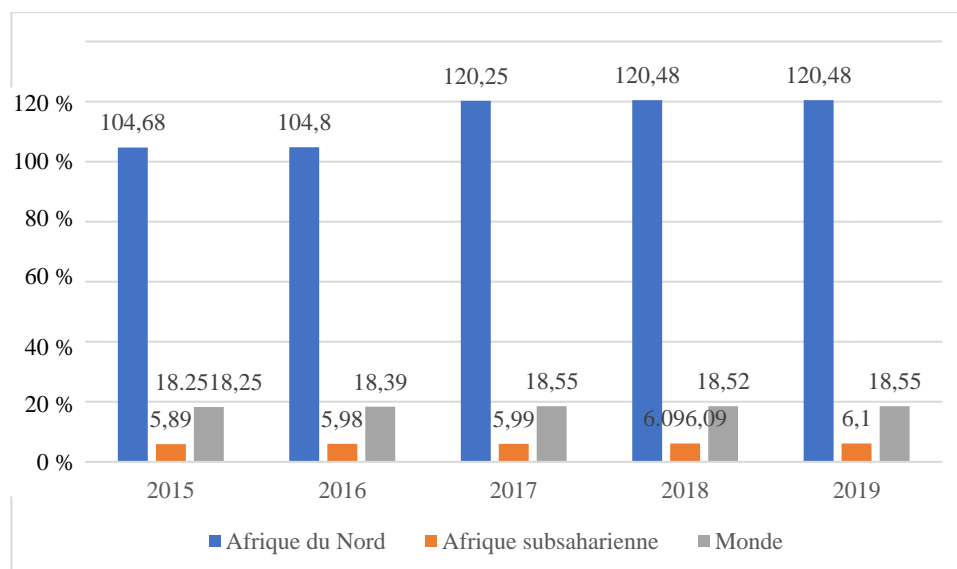
⁵ D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

⁶ Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles.

Figure III

Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce par rapport aux ressources en eau douce disponibles

(en pourcentage)



Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2022.

D. Cible 6.a⁷ et indicateur 6.a.1⁸

5. L'aide publique au développement (APD) destinée à soutenir les programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement stagne entre 2,5 et 3 milliards de dollars depuis 2013 (voir figure IV). Parmi les sous-régions africaines, l'Afrique de l'Est a reçu une proportion relativement plus élevée d'APD consacrée à l'eau et à l'assainissement, suivie par l'Afrique de l'Ouest, tandis que l'Afrique australe et l'Afrique centrale ont reçu une proportion plus faible. En 2020, l'APD pour l'eau et l'assainissement en Afrique subsaharienne a baissé sous le niveau de 2015, qui était de 2,5 milliards de dollars.

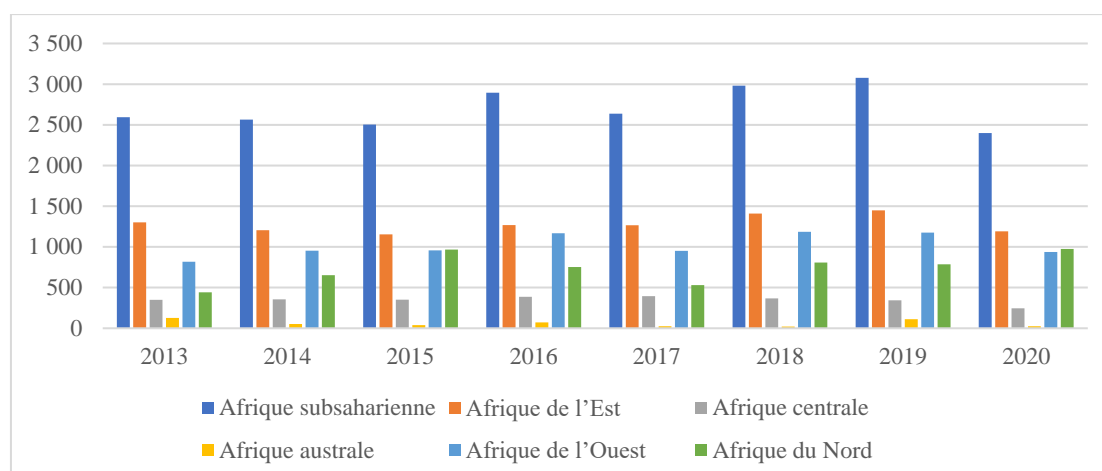
⁷ D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, le désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.

⁸ Montant de l'aide publique au développement (APD) consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics.

Figure IV

APD totale pour l'alimentation en eau et l'assainissement

(en millions de dollars constants de 2020)



Source : Division de statistique, 2022, et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

E. Perspectives générales

6. En général, les progrès accomplis pour atteindre les cibles en matière d'eau potable et d'assainissement ont été insuffisants. Il est essentiel de gérer de manière appropriée les demandes concurrentes de ressources en eau et d'améliorer l'utilisation rationnelle de l'eau, notamment par la réutilisation et le recyclage, et la protection des écosystèmes. Dans l'ensemble, les progrès réalisés au regard des indicateurs 6.2.1, 6.4.1, 6.6.1, 6.a.1 et 6.b.1 doivent être accélérés, tandis que la tendance négative des niveaux de stress hydrique (indicateur 6.4.2) doit être inversée, en particulier en Afrique du Nord.

III. Énergie propre et d'un coût abordable

Tableau 2

L'objectif de développement durable 7 et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063

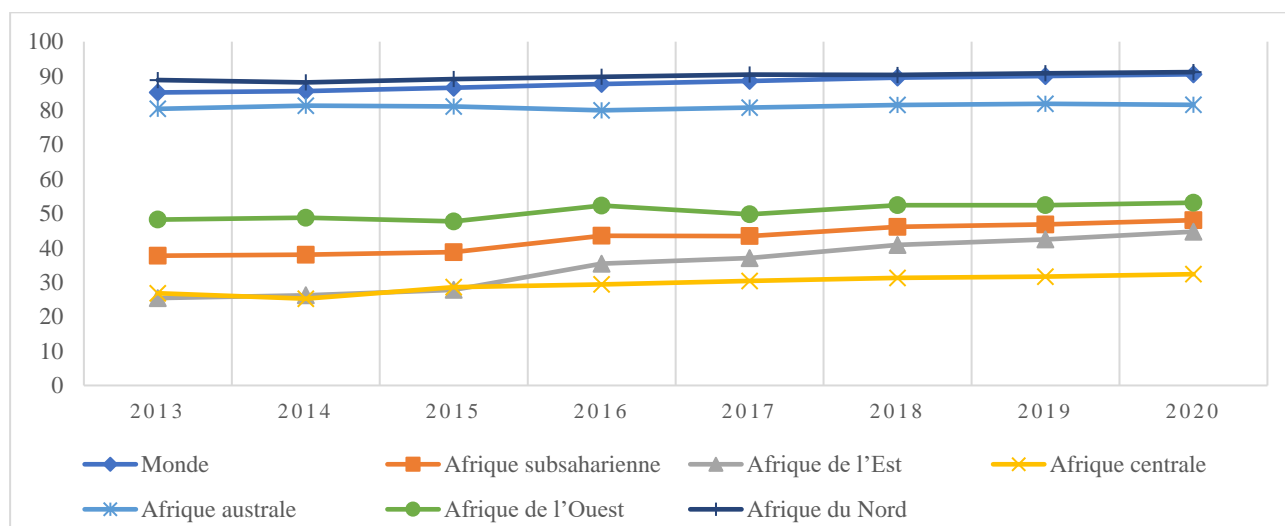
| <i>Programme 2030</i> | <i>Agenda 2063</i> |
|---|---|
| Objectif de développement durable 7 – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable | Objectif 1 – Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous les citoyens Objectif 6 – Économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée Objectif 7 – Économies et communautés écologiquement durables et résilientes au climat Objectif 10 – Infrastructures de classe mondiale dans toute l'Afrique |

A. Cible 7.1⁹ et indicateur 7.1.1¹⁰

7. L'accès à l'électricité en Afrique est en hausse, mais la majorité de la population n'a toujours pas accès à l'électricité. Tous les pays africains dont les données sont disponibles ont connu un accroissement de l'accès à l'électricité entre 2013 et 2020, mais plus de la moitié de la population africaine n'a toujours pas accès à l'électricité (voir figure V). L'Afrique du Nord a atteint plus de 91 % d'accès à l'électricité en 2020. En Afrique de l'Est, la proportion de la population ayant accès à l'électricité s'élevait à 44,7 % en 2020, contre 25,4 % en 2013. L'Algérie, l'Égypte, le Maroc, Maurice, les Seychelles et la Tunisie ont atteint un taux d'accès à l'électricité proche de 100 % en 2020, tandis que l'Éthiopie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda sont en bonne voie pour atteindre la cible de l'Agenda 2063 consistant à augmenter à l'horizon 2020 la production et la distribution d'électricité d'au moins 50 % par rapport à leurs niveaux de 2013 (objectif 10, domaine prioritaire 1, cible 4). Néanmoins, dans au moins 13 pays africains, 60 % ou plus de la population n'a pas accès à l'électricité.

Figure V

Proportion de la population ayant accès à l'électricité (en pourcentage)



Source : Division de statistique, 2022.

B. Cible 7.2¹¹ et indicateur 7.2.1¹²

8. La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie n'a pas connu d'évolution majeure en Afrique entre 2013 et 2019, malgré les efforts notables en cours pour accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelables sur le continent (voir figure VI). L'Afrique du Nord et l'Afrique australe sont plus dépendantes de la consommation d'énergie non renouvelable que les autres sous-régions du continent.

⁹ D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

¹⁰ Proportion de la population ayant accès à l'électricité.

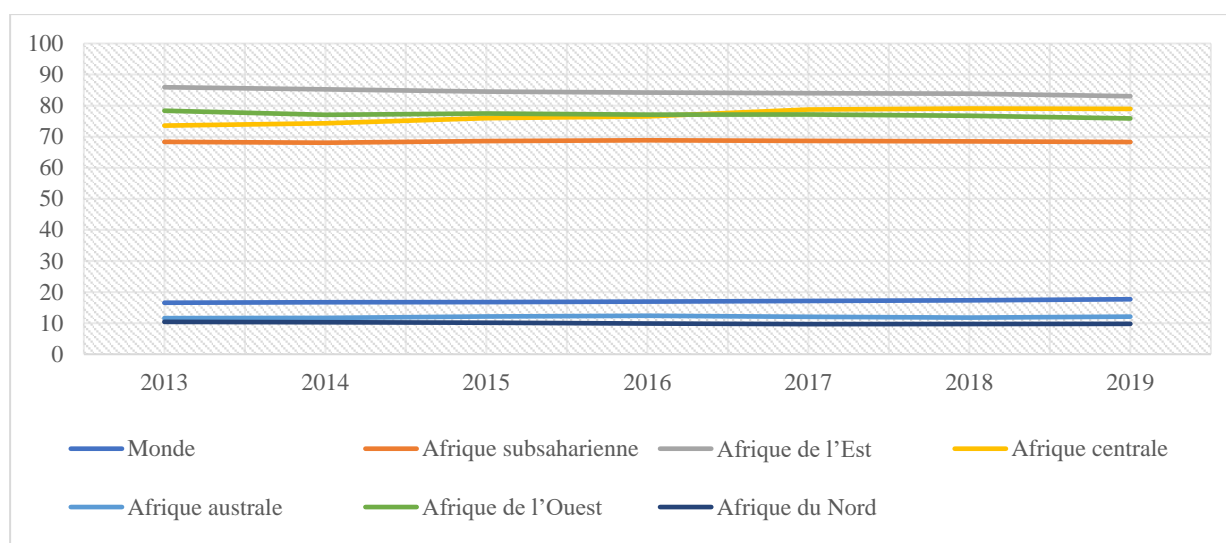
¹¹ D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

¹² Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Figure VI

Consommation d'énergie renouvelable

(en pourcentage de la consommation finale d'énergie)



Source : Division de statistique, 2022.

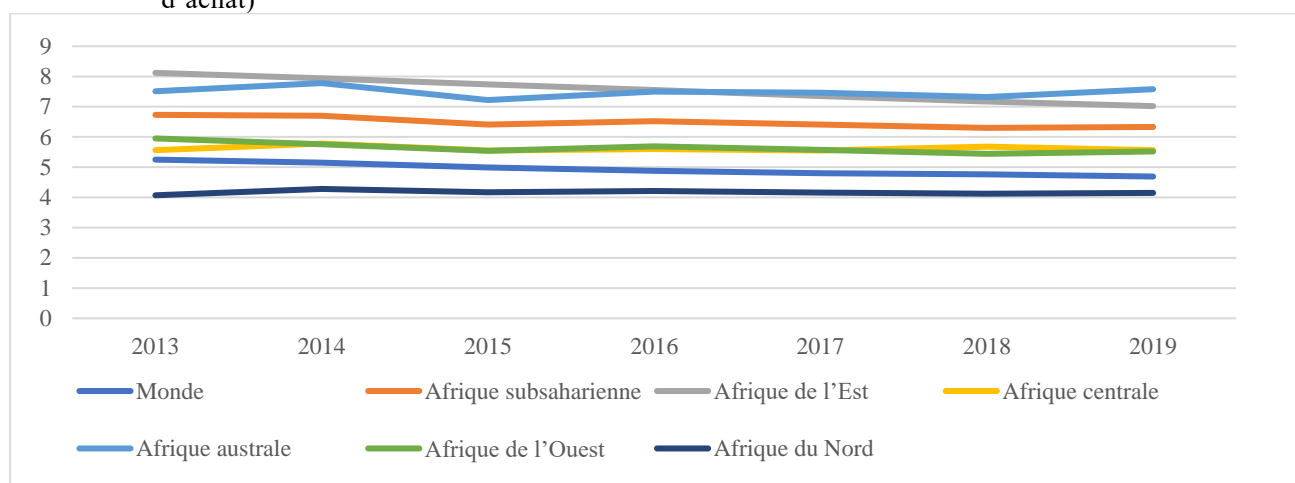
C. Cible 7.3¹³ et indicateur 7.3.1¹⁴

9. L'intensité énergétique mesure la quantité d'énergie nécessaire pour produire une unité de PIB. Ainsi, des niveaux plus élevés d'intensité énergétique impliquent qu'une économie supporte des coûts plus élevés pour convertir l'énergie en production, ce qui indique que l'économie n'est pas efficace dans la manière dont elle utilise son énergie. Comme le montre la figure VII, contrairement à l'Afrique australe et à l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord a un niveau d'intensité énergétique plus faible.

Figure VII

Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire

(en mégajoule par dollar 2017 du PIB basé sur les taux de parité des pouvoirs d'achat)



Source : Division de statistique, 2022.

¹³ D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.¹⁴ Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)].

D. Perspectives générales

10. L'accès à l'électricité en Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne, est très limité, en dépit de l'important potentiel d'accroissement de la production. La projection réalisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) montre que les progrès réalisés sur les indicateurs 7.1.1 (accès à l'électricité), 7.1.2 (recours aux énergies propres), 7.3.1 (intensité énergétique) et 7.b.1 (capacité de production d'électricité renouvelable par habitant) doivent être accélérés, tandis que ce qui est fait sur l'indicateur 7.a.1 (soutien international aux énergies propres et renouvelables) va dans la bonne direction et qu'il y a régression sur l'indicateur 7.2.1 depuis 2000.

IV. Industrie, innovation et infrastructures

Tableau 3

L'objectif de développement durable 9 et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063

| <i>Programme 2030</i> | <i>Agenda 2063</i> |
|---|--|
| Objectif de développement durable 9 – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation | <p>Objectif 1 – Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous les citoyens</p> <p>Objectif 4 – Économies transformées</p> <p>Objectif 7 – Économies et communautés écologiquement durables et résilientes au climat</p> <p>Objectif 10 – Infrastructures de classe mondiale dans toute l'Afrique</p> <p>Objectif 19 – L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique</p> |

A. Cible 9.2¹⁵ et indicateur 9.2.1¹⁶

11. En dépit des perturbations dues à la pandémie, la part mondiale de la valeur ajoutée manufacturière en proportion du PIB est passée de 15,9 % en 2013 à 16,9 % en 2021. En Afrique subsaharienne, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB a stagné autour de 10 %. Les données disponibles montrent qu'aucun progrès remarquable en matière d'industrialisation n'a été réalisé par les pays africains au cours des dernières années. Par exemple, en Afrique de l'Est, la part de la valeur ajoutée manufacturière a diminué et est la plus faible parmi les sous-régions du continent (voir figure VIII). Bien qu'une augmentation de 50 % de la valeur réelle de l'industrie manufacturière en proportion du PIB par rapport au niveau de 2013 ait été envisagée dans l'Agenda 2063 (objectif 4, domaine prioritaire 2, cible 1), il est peu probable que cette cible soit atteinte.

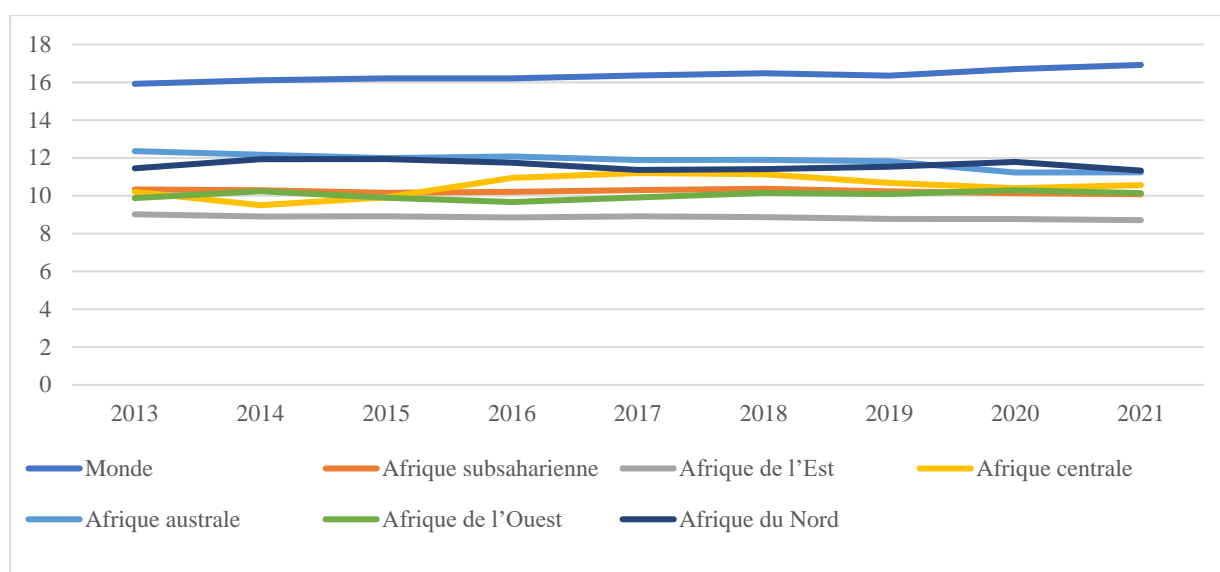
¹⁵ Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.

¹⁶ Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB et par habitant.

Figure VIII

Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière (en dollars constants de 2015) en proportion du PIB

(en pourcentage)



Source : Division de statistique, 2022.

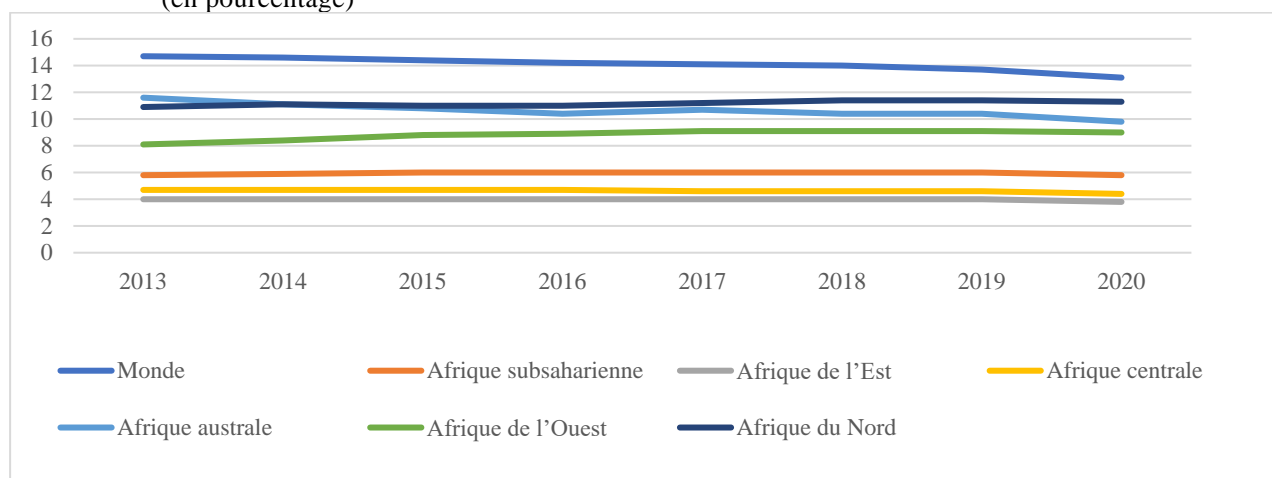
B. Indicateur 9.2.2¹⁷

12. L'emploi dans l'industrie manufacturière est en baisse en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, tandis que l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ont enregistré de légères augmentations en 2020 par rapport à 2013 (voir figure IX). La pandémie de COVID-19 a menacé des emplois dans les chaînes d'approvisionnement manufacturières et a entraîné le licenciement de travailleurs ou une réduction de leur temps de travail. En conséquence, la part de l'emploi dans le secteur manufacturier a diminué depuis 2019, après le déclenchement de la pandémie.

Figure IX

Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total

(en pourcentage)



Source : Division de statistique, 2022.

¹⁷ Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total.

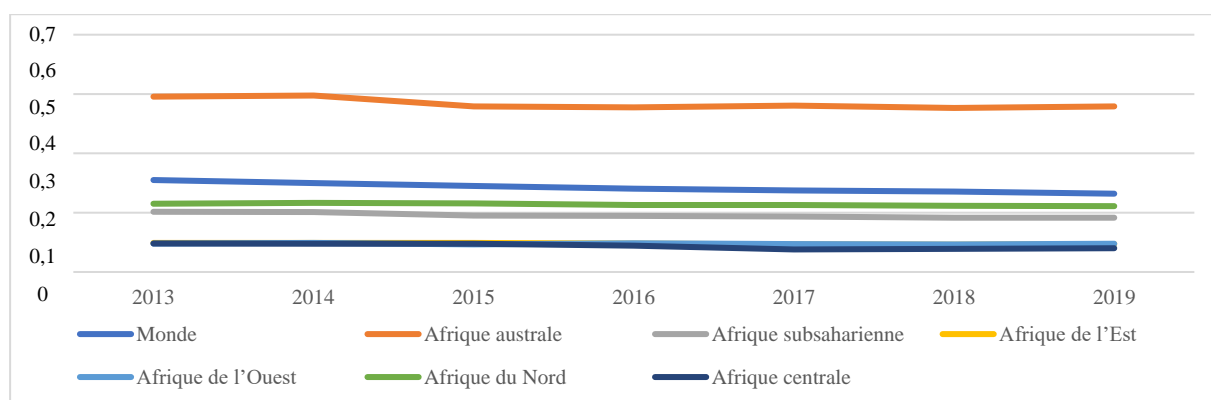
C. Cible 9.4¹⁸ et indicateur 9.4.1¹⁹

13. Les émissions mondiales de CO2 par unité de PIB en parité des pouvoirs d'achat ont baissé de 0,31 en 2013 à 0,26 en 2019 (voir figure X). L'indicateur aussi a baissé dans les pays d'Afrique subsaharienne, même si les émissions de CO2 en Afrique australe étaient supérieures à la moyenne mondiale.

Figure X

Émissions de CO2 par unité de PIB en parité des pouvoirs d'achat

(en kilogrammes de CO2 par dollar américain constant de 2017)



Source : Division de statistique, 2022.

D. Cible 9.a²⁰ et indicateur 9.a.1²¹

14. En 2020, la pandémie a inversé la tendance à la hausse des flux officiels totaux destinés aux infrastructures des pays d'Afrique subsaharienne. L'Afrique de l'Est et du Nord a reçu une proportion plus élevée de flux officiels pour les infrastructures. L'accélération de ces flux est essentielle pour permettre la réalisation d'autres ODD.

Tableau 4

Total des apports de fonds publics pour les infrastructures

(en millions de dollars constants de 2020)

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Afrique sub-saharienne | 8 413,3 | 9 261,8 | 9 192,1 | 8 370,3 | 9 874 | 9 820,8 | 10 939 | 8 940,7 |
| Afrique de l'Est | 3 966 | 3 469,1 | 3 908 | 3 502,2 | 4 010 | 5 120 | 4 798,6 | 4 128,6 |
| Afrique centrale | 802,4 | 1 423,9 | 985 | 1 086,9 | 802,7 | 701,7 | 1 335,9 | 610,6 |
| Afrique du Sud | 1 111,5 | 1 323,3 | 1 307,5 | 1 477 | 1 493,5 | 565,4 | 585,6 | 738,8 |
| Afrique de l'Ouest | 2 533,4 | 3 045,5 | 2 991,5 | 2 304,1 | 3 563,8 | 3 433,6 | 4 218,9 | 3 462,7 |
| Afrique du Nord | 3 175,6 | 3 725,9 | 3 998,5 | 6 270,7 | 5 562,9 | 5 979,3 | 6 192,1 | 5 033,8 |

Source : Division de statistique, 2022 et OCDE.

¹⁸ D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et de procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

¹⁹ Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée.

²⁰ Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

²¹ Total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloués aux infrastructures.

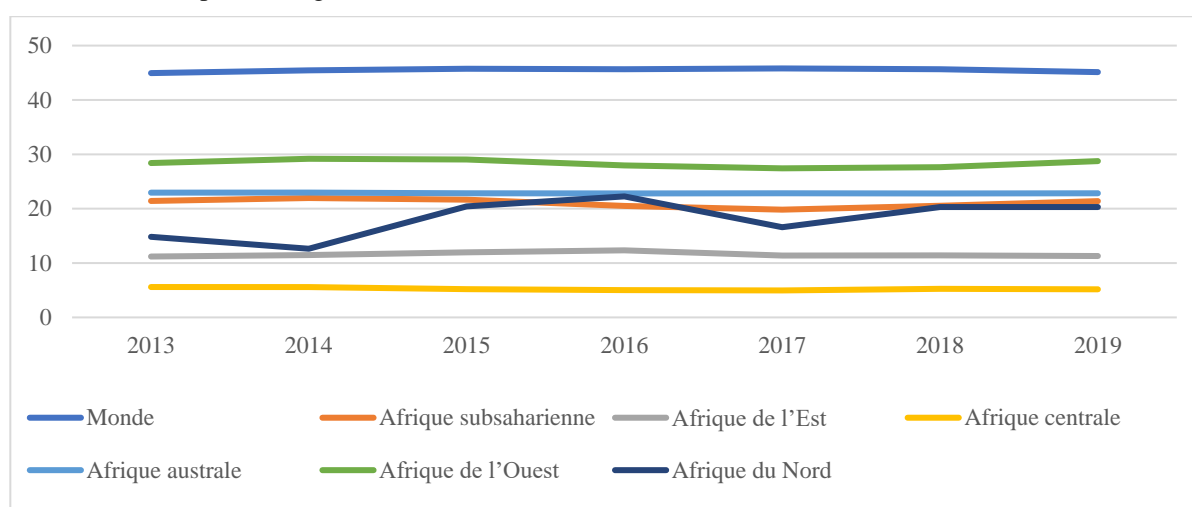
E. Cible 9.b²² et indicateur 9.b.1²³

15. La part de l'industrie manufacturière de moyenne et haute technologie dans l'ensemble de l'industrie manufacturière était de 21,4 % en Afrique subsaharienne et de seulement 5,2 % en Afrique centrale en 2019, contre une moyenne mondiale de 45,1 % (voir la figure XI). L'Afrique du Nord a enregistré des augmentations substantielles depuis 2014, alors qu'il n'y a pas eu de changements significatifs dans les autres sous-régions.

Figure XI

Proportion de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée totale

(en pourcentage)



Source : Division de statistique, 2022.

F. Cible 9.c²⁴ et indicateur 9.c.1²⁵

16. L'Afrique est en bonne voie pour atteindre la cible de l'Agenda 2063 consistant à multiplier par deux la pénétration des technologies de l'information et des communications (TIC) et à augmenter de 70 % l'accessibilité du haut débit d'ici à 2020. Entre 2014 et 2020, la couverture des réseaux 3G a enregistré des progrès frappants en Afrique, respectivement 75 % et 93 % des populations d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord ayant accès à un réseau mobile à haut débit (voir la figure XII). En comparaison, environ 93 % de la population mondiale avait accès à un réseau mobile à haut débit (3G) en 2020. En Afrique, l'écart de couverture reste important en Afrique centrale, où seulement 55 % de la population a accès à un réseau mobile à haut débit (3G), contre 98,5 % en Afrique australe.

²² Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.

²³ Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie.

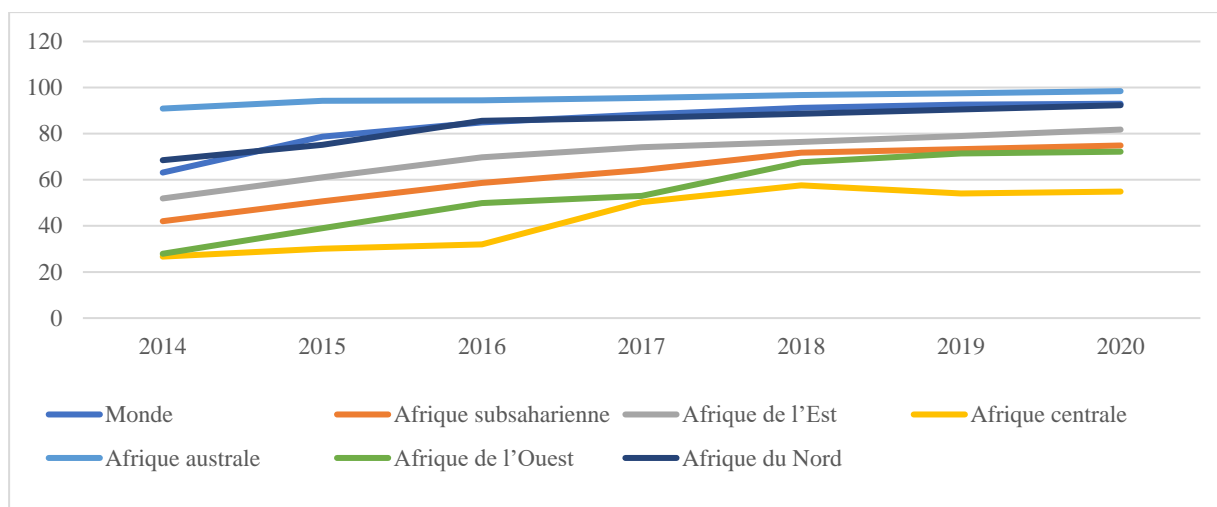
²⁴ Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.

²⁵ Proportion de la population couverte par un réseau mobile, par type de technologie.

Figure XII

Proportion de la population couverte par au moins un réseau mobile 3G

(en pourcentage)



Source : Division de statistique, 2022.

G. Perspectives générales

17. Dans l'ensemble, le continent n'a pas beaucoup progressé en ce qui concerne l'objectif 9. C'est pour seulement un catalyseur de la mise en œuvre des objectifs (indicateur 9.c.1) que l'Afrique est en bonne voie, tandis que pour les autres indicateurs soit il y a régression soit une accélération s'impose.

V. Villes et communautés durables

Tableau 5

L'objectif de développement durable 11 et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063

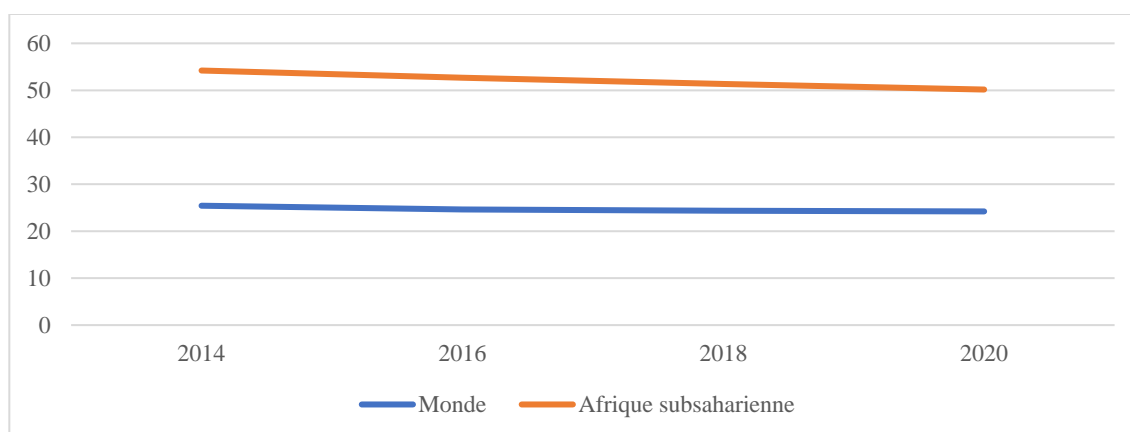
| <i>Programme 2030</i> | <i>Agenda 2063</i> |
|---|--|
| Objectif de développement durable 11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. | Objectif 1 – Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous les citoyens Objectif 7 – Économies et communautés écologiquement durables et résilientes au climat Objectif 10 – Infrastructures de classe mondiale dans toute l'Afrique Objectif 12 – Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux Objectif 16 – La renaissance culturelle africaine est prééminente |

A. Cible 11.1²⁶ et indicateur 11.1.1²⁷

18. La proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis en Afrique a connu une légère diminution. En 2014, environ 54,2 % de la population urbaine en Afrique vivait dans des quartiers de taudis, contre 50,2 % en 2020, ce qui reste néanmoins nettement supérieur à la moyenne mondiale (voir figure XIII). En outre, la cible correspondante de l'Agenda 2063 consistant à réduire les quartiers de taudis urbains d'au moins 10 % (objectif 1, domaine prioritaire 4, cible 10), ne sera probablement pas atteinte par les pays africains.

Figure XIII

Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis
(en pourcentage)



Source : Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

B. Perspectives générales

19. La projection faite par la CEA montre que les progrès sur l'indicateur 11.b.1 (degré d'adoption et de mise en œuvre de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe), l'indicateur 11.b.2 (proportion d'administrations locales qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe) et l'indicateur 11.1.1 (population des quartiers de taudis urbains) doivent être accélérés, tandis qu'il y a régression sur l'indicateur 11.5.2 depuis 2000. La proportion des habitants des zones urbaines qui vivent dans des quartiers de taudis est en baisse, ce qui implique que des progrès ont été réalisés en matière de fourniture de logements décents et d'évacuation des habitants des établissements informels. Les progrès réalisés dans la réduction du nombre de décès, de personnes disparues et de personnes directement touchées par des catastrophes se sont améliorés mais restent en deçà de la cible. Il faut également accélérer les progrès réalisés dans l'élargissement du degré d'adoption et de mise en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe.

²⁶ D'ici 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et assainir les quartiers de taudis.

²⁷ Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.

VI. Partenariats

Tableau 6

L'objectif de développement durable 17 et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063

| <i>Programme 2030</i> | <i>Agenda 2063</i> |
|---|--|
| Objectif de développement durable 17 – Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser | <p>Objectif 1 – Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous les citoyens</p> <p>Objectif 4 – Économies transformées</p> <p>Objectif 10 – Infrastructures de classe mondiale dans toute l'Afrique</p> <p>Objectif 19 – L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique</p> <p>Objectif 20 – L'Afrique prend l'entière responsabilité du financement de son développement</p> |

A. Cible 17.1²⁸ et indicateur 17.1.1²⁹

20. La collecte de recettes intérieures en Afrique reste inférieure à celle d'autres régions et est inférieure à la moyenne des pays les moins avancés. Pour l'Afrique subsaharienne, les recettes en proportion du PIB ont baissé de 16,5 % en 2019 à 15 % en 2020, avant de rebondir à 16,4 % en 2021 (voir figure XIV). La pandémie de COVID-19 a perturbé l'activité économique et la collecte des recettes, entraînant des contractions inattendues du PIB, de l'emploi et des revenus. L'inefficacité de l'administration fiscale, les pertes dues à la corruption, l'existence d'une assiette fiscale étroite et d'un secteur informel important dans la plupart des pays africains ont également contribué à la faiblesse du ratio recettes/PIB.

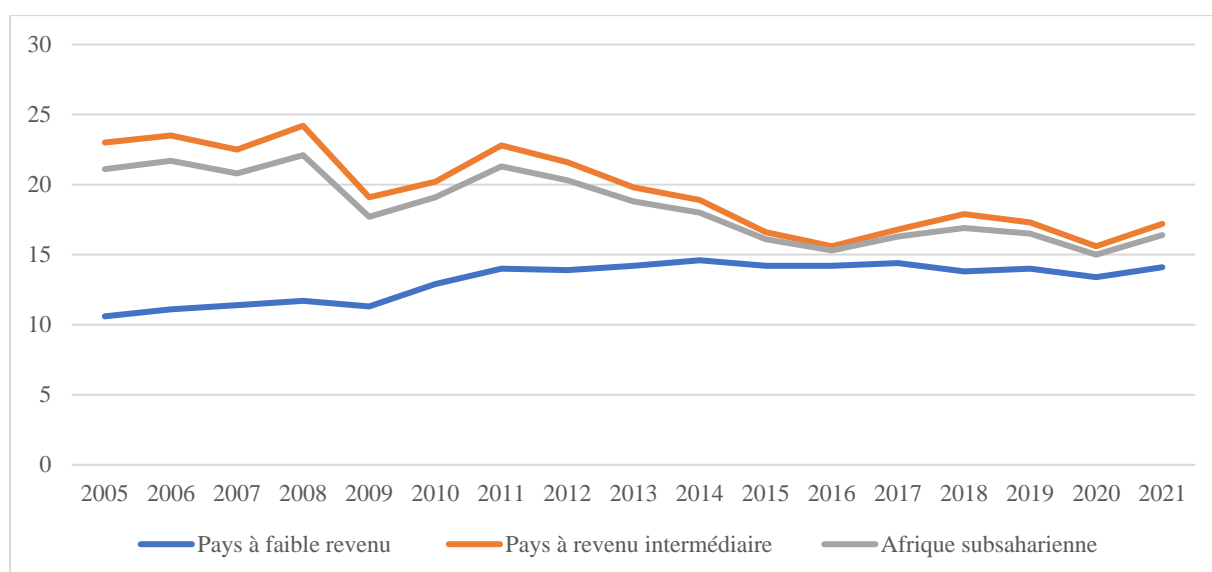
²⁸ Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

²⁹ Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source.

Figure XIV

Total des recettes publiques en proportion du PIB pour la période 2005-2021

(en pourcentage)



Source : Fonds monétaire international (FMI), 2022.

B. Indicateur 17.1.2³⁰

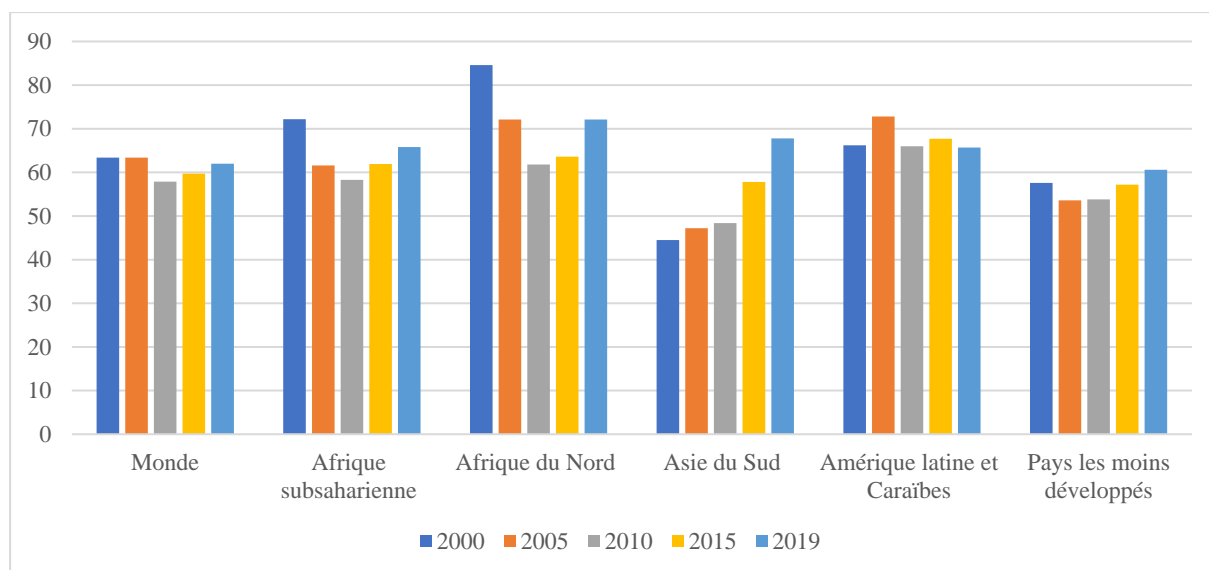
21. La part du budget national financée par les impôts nationaux est restée élevée en Afrique, s'établissant à 65,8 % en 2019 contre 61,9 % en 2015 (voir figure XV). Ce chiffre est supérieur à la fois à la moyenne mondiale et à la moyenne des pays les moins avancés. Néanmoins, l'Afrique devra encore augmenter cette proportion pour atteindre la cible de 75 % par an de l'Agenda 2063 nécessaire pour financer les dépenses pour les besoins actuels et les priorités de développement (domaine prioritaire 2, cible 1).

³⁰ Proportion du budget national financée par les impôts nationaux.

Figure XV

Proportion du budget national financé par les impôts nationaux

(en pourcentage)



Source : Division de statistique.

C. Cible 17.2³¹ et indicateur 17.2.1³²

22. Les pays de l'OCDE n'ont collectivement pas atteint leur cible de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD. Sur les 25 pays de l'OCDE, seuls 6 ont consacré 0,7 % ou plus de leur RNB à l'APD en faveur des pays les moins avancés (voir graphique XVI). Malgré cela, l'APD à destination de l'Afrique a augmenté de 9,45 % pour atteindre 30,37 milliards de dollars en 2020, le soutien apporté aux pays africains pendant la pandémie de COVID-19 ayant stimulé les flux d'APD.

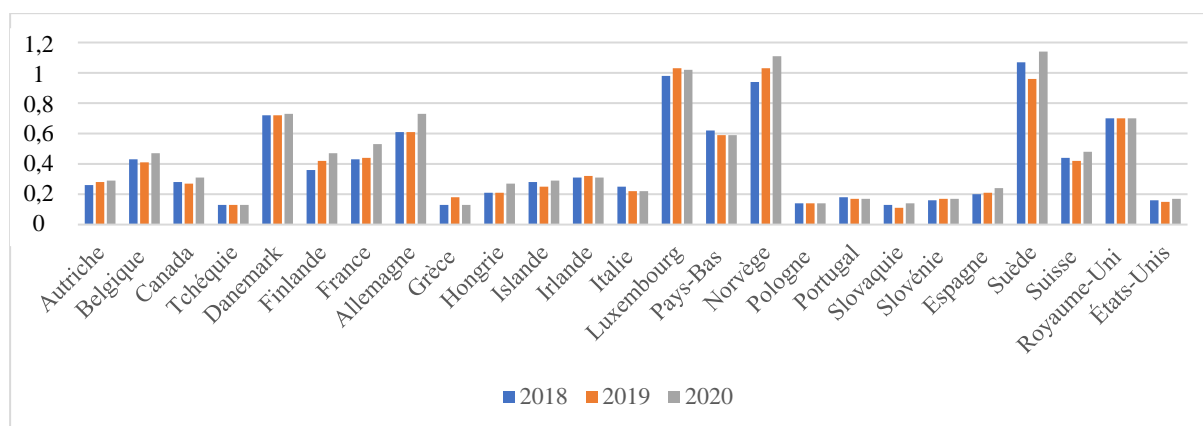
³¹ Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.

³² Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Figure XVI

APD nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

(en pourcentage)



Source : Banque mondiale, base de données des « indicateurs du développement dans le monde », disponible à l'adresse : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> (consultée en 2022).

D. Cible 17.3³³ et indicateur 17.3.1³⁴

23. La figure XVII montre que les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers l'Afrique continuent d'être inférieurs à ceux à destination d'autres régions, comme l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes. En 2021, l'Afrique a reçu 83 milliards de dollars d'IED, soit bien moins que les 690 milliards de dollars reçus en Asie et les 134,4 milliards de dollars reçus en Amérique latine et dans les Caraïbes. En Afrique de l'Ouest, le Nigéria a reçu le montant le plus important d'IED, avec 4,8 milliards de dollars de flux entrants investis dans le secteur du pétrole et du gaz, tandis que, en Afrique de l'Est, les IED à destination de l'Éthiopie se sont élevés à 4,3 milliards de dollars, qui comprenaient principalement des investissements dans les énergies renouvelables. En Afrique centrale, les IED à destination de la République démocratique du Congo ont été estimés à 1,9 milliard de dollars et ont été dirigés vers les champs pétroliers offshore et l'exploitation minière, tandis que, en Afrique australe, les IED ont été presque multipliés par dix entre 2020 et 2021 pour atteindre 42 milliards de dollars (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 2022).

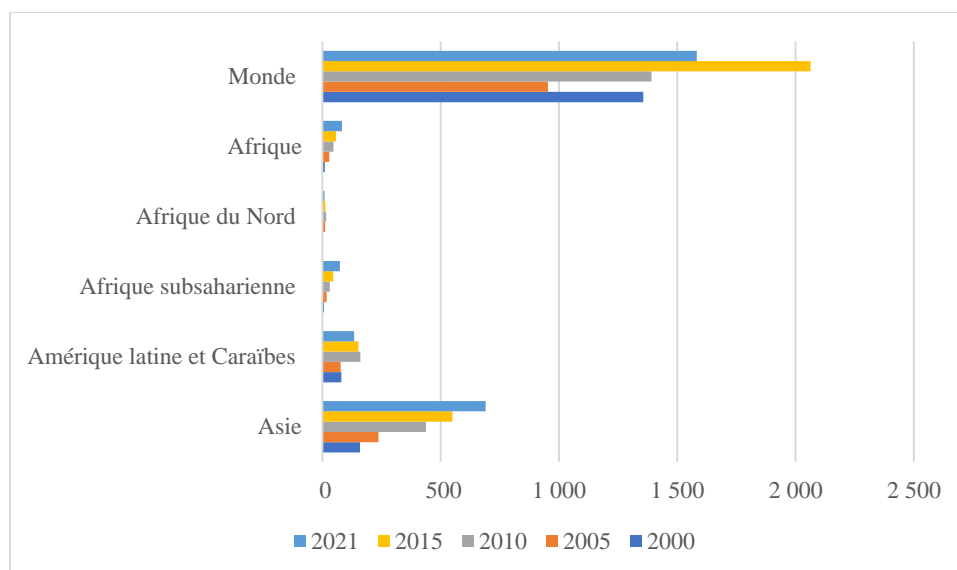
³³ Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

³⁴ Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total.

Figure XVII

Flux d'IED pendant la période 2000-2021

(en milliards de dollars)



Source : CNUCED, 2022.

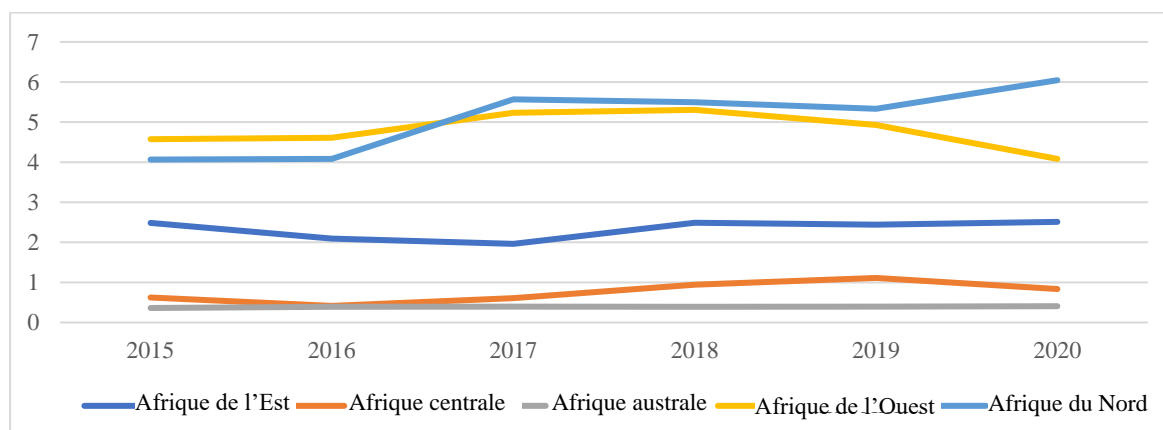
E. Indicateur 17.3.2³⁵

24. En 2020, les envois de fonds étaient les plus élevés en Afrique du Nord, avec 6 % du PIB, et en Afrique de l’Ouest, avec 4,1 % du PIB (voir figure XVIII). En 2020, en Afrique subsaharienne, les pourcentages d’envois de fonds étaient les plus élevés dans les petits pays, tels que le Lesotho (25 %), la Somalie (24,9 %), la Gambie (22,3 %), les Comores (18,4 %), le Cabo Verde (14,4 %) et le Libéria (10,4 %), tandis que, en Afrique du Nord, les destinataires des volumes les plus importants en pourcentage étaient l’Égypte (8,1 %), le Maroc (6,4 %) et la Tunisie (5,6 %).

Figure XVIII

Volume des envois de fonds (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total

(en pourcentage)



Source : Division de statistique.

³⁵ Volume des envois de fonds de travailleurs (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total.

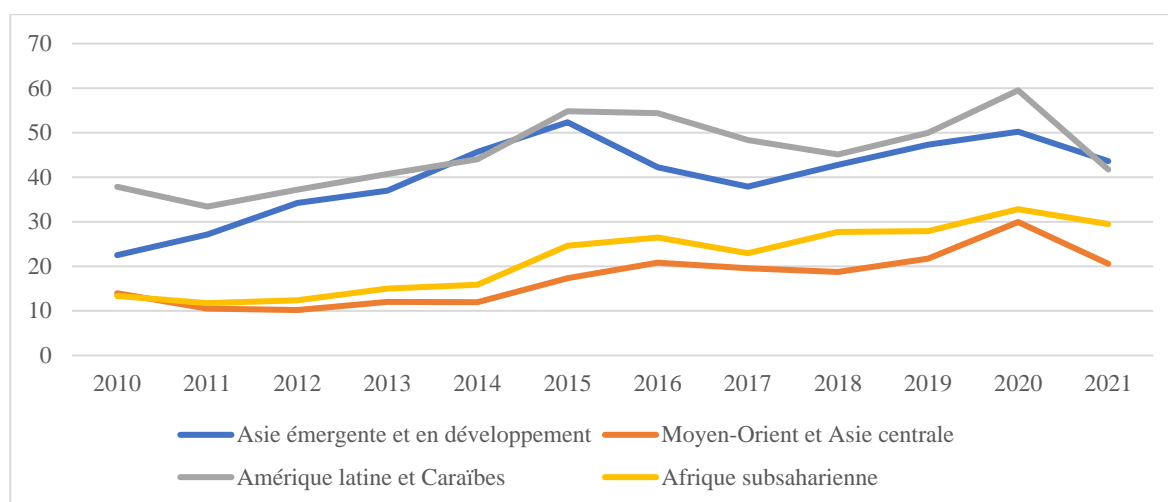
F. Cible 17,4³⁶ et indicateur 17.4.1³⁷

25. La gestion de la dette a été un défi pour les gouvernements africains, le service de la dette détournant des ressources en capital déjà rares destinées au développement durable et aux projets essentiels pour améliorer les infrastructures. Le service de la dette extérieure en Afrique subsaharienne est passé de 27,9 % des biens et services en 2019 à 32,8 % des biens et services en 2020 (voir figure XIX).

Figure XIX

Service de la dette extérieure en tant que part des exportations de biens et services

(en pourcentage)



Source : FMI, 2022.

G. Cible 17.6³⁸ et indicateur 17.6.2³⁹

26. Malgré certains progrès notables, les TIC en Afrique restent limitées. Alors que 85 % de la population d'Europe et d'Amérique du Nord avait accès à l'Internet en 2019, le chiffre pour les pays les moins avancés s'élevait à seulement 20 % (Nations Unies, 2021). Les abonnements au haut débit fixe en Afrique sont passés de 0,40 abonnement pour 100 habitants en 2015 à 0,60 abonnement pour 100 habitants en 2021. Toutefois, ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 16,7 abonnements pour 100 habitants en 2021 (voir tableau 7).

³⁶ Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

³⁷ Service de la dette en proportion des exportations de biens et services.

³⁸ Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

³⁹ Abonnements à l'Internet fixe à large bande pour 100 habitants, par vitesse de connexion.

Tableau 7

Abonnements au haut débit fixe

(pour 100 habitants)

| Région | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|
| Monde | 11,4 | 12,2 | 13,6 | 14,1 | 14,9 | 15,8 | 16,7 |
| Afrique | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,6 | 0,6 |
| Pays les moins avancés | 0,8 | 0,9 | 1 | 1,1 | 1,2 | 1,4 | 1,4 |
| Pays en développement sans littoral | 1,9 | 2,1 | 2,3 | 2,5 | 2,7 | 2,9 | 3 |
| Petits États insulaires en développement | 6,7 | 7 | 7 | 7,1 | 7,5 | 8 | 8,4 |

Source : Union internationale des télécommunications, base de données des indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, disponible à l'adresse : www.itu.int/pub/D-IND-WTID.OL-2022 (consultée en 2022).

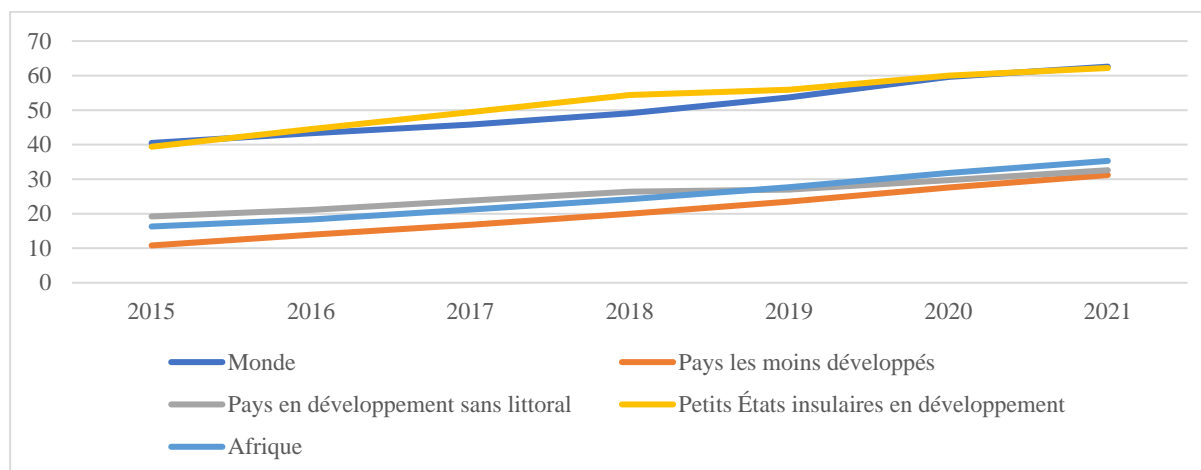
H. Cible 17.8⁴⁰ et indicateur 17.8.1⁴¹

27. La proportion des individus utilisant l'internet en Afrique n'a cessé d'augmenter, passant de 16,3 pour 100 habitants en 2015 à 35,3 pour 100 habitants en 2021 (voir figure XX). L'augmentation de la couverture de l'internet, en particulier dans les zones rurales, la réduction de l'écart entre les sexes dans l'utilisation de l'internet et le ciblage des microentreprises, petites et moyennes entreprises restent des actions politiques urgentes pour la région (Programme des Nations Unies pour le développement, 2021).

Figure XX

Proportion de la population utilisant l'Internet

(pour 100 habitants)



Source : Union internationale des télécommunications, base de données des indicateurs mondiaux des télécommunications/TIC, disponible à l'adresse : www.itu.int/pub/D-IND-WTID.OL-2022 (consultée en 2022).

⁴⁰ Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications.

⁴¹ Proportion de la population utilisant l'internet.

I. Cible 17.9⁴² et indicateur 17.9.1⁴³

28. L'APD nette en Afrique subsaharienne est passée de 47,54 milliards de dollars en 2015 à 66,84 milliards de dollars en 2020 (voir tableau 8). Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'APD est passée de 19,66 milliards de dollars en 2015 à 28,10 milliards de dollars en 2020, l'Égypte et le Maroc recevant les flux les plus importants. Cependant, la plupart des économies avancées ne respectent toujours pas leur engagement de consacrer 0,7 % de leur RNB à l'APD, à un moment crucial où les pays africains ont besoin de ressources supplémentaires pour leur relance économique (Nations Unies, 2022).

Tableau 8

APD nette et aide officielle reçue

(en milliards de dollars constants de 2020)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Amérique latine et Caraïbes | 10,46 | 11,66 | 8,52 | 10,00 | 8,50 | 13,05 |
| Afrique sub-saharienne | 47,54 | 47,46 | 52,18 | 51,35 | 54,52 | 66,84 |
| Moyen-Orient et Afrique du Nord | 19,66 | 26,54 | 27,80 | 31,65 | 27,65 | 28,10 |

Source : Banque mondiale, « indicateurs du développement dans le monde ».

J. Cible 17.11⁴⁴ et indicateur 17.11.1⁴⁵

29. La part des pays en développement dans les exportations mondiales de biens et services a légèrement augmenté, passant de 39,0 % en 2020 à 40,1 % en 2021, tandis que la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales de biens et services a légèrement diminué, baissant de 0,94 % en 2020 à 0,93 % en 2021 (voir tableau 9).

Tableau 9

Part des exportations mondiales de biens et services, par catégorie de pays

(en pourcentage)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Pays en développement et pays industriels émergents | 38,9 | 37,8 | 38,5 | 38,8 | 39 | 39 | 40,1 |
| Pays les moins avancés | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 1 | 1 | 0,9 | 0,9 |

Source : CNUCED, 2022.

⁴² Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

⁴³ Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement.

⁴⁴ Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

⁴⁵ Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales.

K. Perspectives générales

30. Le continent a globalement peu progressé dans la réalisation de l'objectif de développement durable 17. Il n'y a eu qu'une légère amélioration pour ce qui concerne les catalyseurs de mise en œuvre de l'objectif. Il est nécessaire de travailler à l'amélioration des recettes fiscales et des IED. En 2021, l'Afrique a reçu 83 milliards de dollars d'entrées d'IED, ce qui constituait une augmentation de 25 milliards de dollars par rapport à 2015. En Afrique subsaharienne, les envois de fonds représentaient 2,52 % du PIB en 2020, contre 2,12 % en 2013. L'Afrique est en bonne voie pour atteindre la cible concernant la viabilité et le service de la dette (indicateur 17.4.1). En 2000, la moitié des pays africains avaient un niveau de service de la dette supérieur à 13 %, alors que, en 2019, ils avaient un niveau de service de la dette inférieur à 4,3 %.

VII. Messages clés et recommandations de politique générale

31. Assurer la disponibilité de l'eau propre et de l'assainissement pour tous constitue un élément vital du monde dans lequel nous voulons vivre. La pénurie d'eau propre en quantité suffisante a des effets considérables sur la santé, les résultats scolaires et les moyens de subsistance des familles pauvres notamment. Compte tenu de la croissance démographique rapide, de l'urbanisation et de la mauvaise gestion des ressources en eau, l'accès à l'eau potable est menacé. Il est donc nécessaire d'intensifier les efforts à l'échelle mondiale pour assurer la distribution durable et équitable de l'eau propre à tous.

32. L'accès à des sources d'énergie modernes et renouvelables est fondamental pour parvenir à un développement humain durable. Il est essentiel d'améliorer la qualité de vie de la population. Par exemple, l'utilisation d'une énergie propre pour la cuisson est essentielle pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Malgré ce fait, l'accès à l'électricité en Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne, est très limité.

33. Les données disponibles montrent qu'aucun progrès notable n'a été réalisé en matière d'industrialisation et que l'industrie manufacturière, en particulier, a stagné dans les pays africains. La part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB des pays africains est nettement inférieure à la moyenne mondiale. La pandémie de COVID-19 a aggravé encore plus la situation en perturbant les chaînes d'approvisionnement partout dans le monde. Le moyen le plus efficace pour le continent de parvenir à une croissance à long terme est donc de libérer le potentiel du secteur manufacturier en s'attaquant aux principaux goulets d'étranglement, notamment en assurant l'accès à l'électricité, en facilitant l'accès au crédit et en créant un climat propice aux investissements et au transfert des connaissances sous la forme d'IED.

34. L'exploitation des technologies numériques et la promotion d'une concurrence libre et équitable seront essentielles pour revitaliser les économies africaines. Les technologies numériques peuvent stimuler l'innovation, la croissance économique et la création d'emplois dans des secteurs cruciaux de l'économie, en permettant une plus grande connectivité entre les marchés africains et le reste du monde. Elles peuvent également accroître l'accès au marché et au financement pour les populations marginalisées, qui sont généralement exclues du système financier formel. En outre, les technologies numériques aident aussi à stimuler l'efficacité énergétique et la création de réseaux électriques intelligents et constituent la base de la fourniture d'énergie en tant que service.

35. Les gouvernements africains devraient s'efforcer d'accroître la mobilisation des ressources nationales en accélérant la numérisation, en améliorant la politique et l'administration fiscales, en luttant contre les flux financiers illicites et en créant des cadres de gouvernance, juridiques et judiciaires propices à une reddition des comptes, une transparence et une participation accrues. Il est nécessaire d'accroître la marge de manœuvre budgétaire en tirant parti des financements privés pour les projets publics et en recourant à des emprunts publics durables. En outre, des efforts sont nécessaires dans le domaine de la coopération stratégique au développement, notamment par le renforcement de la coopération Sud-Sud et l'émission d'obligations produisant des effets.
